

Vesoul, le 29 avril 2019

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

mesdames et messieurs les directeurs
des écoles
s/c mesdames et monsieur les
inspecteurs de circonscription

Education musicale

Affaire suivie par :
Lucie LAMAY

Téléphone
03.84.78.63.30
Mél.
lucie.lamay1@ac-
besancon.fr

5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Objet : informations sur les Jeunesses Musicales de France

L'association « Jeunesses Musicales de France » (« JM France ») œuvre depuis 75 ans, pour l'accès à la musique, toutes esthétiques confondues, des enfants et des jeunes prioritairement issus de territoires éloignés de l'offre culturelle ou défavorisés socialement, principalement dans le temps scolaire.

Depuis 2010, les «JM France» développent et valorisent leur offre culturelle à travers le programme culturel interministériel « Élèves au concert ». Il s'agit de permettre aux élèves la fréquentation de lieux culturels de proximité, de les sensibiliser à des répertoires variés et de favoriser les rencontres avec les artistes.

L'association a par ailleurs lancé, en 2018, un fonds musical pour l'enfance et la jeunesse visant à accompagner la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle musicales : <https://www.fondsmusical.org>

Si les « JM France » sont historiquement majoritairement centrées sur le premier degré, elles souhaitent désormais pouvoir associer largement les jeunes issus des centres de formation d'apprentis et des lycées professionnels afin d'offrir, dans un cadre partenarial avec ces établissements, une sensibilisation aux musiques.

L'action des « JM France » s'inscrit dans plusieurs actions conjointes des ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture : « Plan chorale », plan « Tous musiciens d'orchestre », mais aussi le plan « A l'école des arts et de la culture » qui a pour objectif de donner à 100 % des enfants de 3 à 18 ans, l'accès à un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Ce plan invite notamment les écoliers et les collégiens à assister, chaque année scolaire, à deux temps forts culturels (cf. concert, opéra, danse, etc.), et les lycéens à participer à un atelier de recherche ou de création artistique en partenariat avec les réseaux culturels.

Dans ce cadre, je vous invite à vous appuyer largement sur l'expertise de l'équipe des « JM France » afin de renforcer et de coordonner le déploiement d'éventuels nouveaux projets musicaux dans les territoires.



2/2

Les représentants de l'association « JM France » ainsi que les conseillers pédagogiques en éducation artistique se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Contacts régionaux « JM France » pour l'action culturelle :

- Karine Nevers, coordinatrice régionale kmeslin@jmfrance.org / 03 81 53 17 75
- Cyrielle Viprey, chargée d'action culturelle et de communication actionculturelle.bfc@jmfrance.org / 03 81 53 17 15

Correspondants locaux « JM France » :

- Françoise Cottet-Emard, délégation de Vesoul francoise.cottet-emard@orange.fr
- Martine Pinelli, délégation de Luxeuil martine.pinelli70@gmail.com

Je vous remercie vivement de votre implication en faveur de l'éducation musicale pour la réussite de tous les élèves.

Liliane MENISSIER